



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Commune EVERE

M. Michel DUBOIS
mdubois@evereirisnet.be
tél. 02 247 62 35
fax 02 245 50 80

Monsieur Pires Lage André luiz
Rue Plaine d'Aviation 64

1140 BRUXELLES

date 13 -07- 2015
réf UE/MDB/StR/24-18-20
annexe |
concerne |
vos réf |

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques en date du **29/05/2015**, reçue au service urbanisme & environnement le 01/06/2015, concernant le bien sis **au coin de l'Avenue Guillaume Van Leeuw 18-20 et de la rue Plaine d'Aviation 64-66**, cadastré à Evere division I, section **A335E4**, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme ou de permis de lotir serait introduite au sujet du bien considéré.

POUR LE TERRITOIRE OU SE SITUE LE BIEN :

* en ce qui concerne la destination :

- selon le PRAS (Arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001 modifié partiellement par AGRBC du 2 mai 2013) : Zone d'habitation ;
- selon le PRD (Arrêté du Gouvernement du 12 septembre 2002) carte I – Projet de ville : ne se situe pas en espace de développement renforcé du logement et de la rénovation ;
- le bien ne se situe pas dans un PPAS ;
- le bien ne se trouve pas dans un lotissement ;
- le bien ne se trouve pas dans un périmètre du plan de préemption.

Le texte/résumé de ces prescriptions est disponible à la commune.

* en ce qui concerne les conditions auxquelles un projet de construction serait soumis : celles des prescriptions générales d'urbanisme ;

* en ce qui concerne une expropriation éventuelle qui porterait sur le bien :

A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

* remarque :

La situation de droit : un permis d'urbanisme :

- (réf. 3091) a été autorisé en date du 15/02/1939 pour construire un immeuble de deux appartements.
- (réf. 9458) a été autorisé en date du 29/02/1988 pour remplacer la porte de garage par une vitre et une porte.
- (réf. 9638) a été autorisé en date du 23/04/1990 pour modifier la destination d'un commerce en débit de boissons.
- (réf. 2003-026) a été autorisé en date du 18/10/2003 pour l'aménagement et la transformation de deux maisons.
- (réf. 2005-67-24-66) a été autorisé en date du 18/07/2005 pour le placement d'une enseigne.

Un procès verbal (réf. EV09/PVurb03/11) en matière d'urbanisme a été rédigé en date du 27/02/2009.

-(réf. 2009-76) a été autorisé en date du 11/10/2010 pour le remplacement de la porte de garage par une vitrine et une porte.

Les renseignements ci-dessus sont certifiés exacts à la date du 08/07/2015.